

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-524</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b><i>N° 2023-524</i></b>

---

**Le Haillan - ZAC ' Cœur de Ville ' - Compte-rendu financier et d'activités  
(CFRA)années 2021 2022 Aménagement ZAC Cœur de Ville au Haillan - Convention -  
Décision- Approbation - Avenant N°2  
Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Cadre juridique d'intervention**

Par délibération n° 2017/664 du 27 octobre 2017 le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé :

- le bilan de la concertation relative au projet de la ZAC Cœur de Ville,
- le dossier de création de la ZAC Cœur de Ville,
- le programme prévisionnel de construction de la zone.

Par délibération n° 2018/164 du 23 mars 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé :

- le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de Ville.

Par délibération n° 2018/263 du 27 avril 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé :

- le programme des équipements publics,
- le traité de concession confiant la conduite de l'opération à La Fab,
- la délégation de l'exercice du droit de préemption à La Fab dans le périmètre de la ZAC,
- le montant de la participation métropolitaine à l'opération d'aménagement.

Par délibération n° 2019/723 du 29 novembre 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé :

- le Compte-Rendu Financier et d'Activités 2018,
- l'avenant n° 1 au traité de concession.

Par délibération n° 2020/335 du 23 octobre 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé :

- le Compte-Rendu Financier et d'Activités 2019.

Par délibération n° 2021/711 du 25 novembre 2021, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé :

- le Compte-Rendu Financier et d'Activités 2020.

**Le traité de concession « Le Haillan-ZAC Cœur de Ville » a été notifié à l'aménageur le 14 août 2018 pour une durée de 10 ans.**

En application de la délibération cadre n° 2007/0451 du 22 juin 2007 sur la conduite et les conditions de réalisation des opérations d'aménagement, il est présenté le compte rendu financier et d'activités au concédant (CRFA) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan annuel prévisionnel.

Ainsi, sont ici présentées :

- 1- Le bilan de la zone d'aménagement concerté (ZAC), composé du bilan aménageur objet du compte rendu financier et d'activités au concédant (CRFA 2021-2022), transmis par La Fab,
- 2- Les bilans consolidés pour Bordeaux Métropole et la commune du Haillan.

Pour rappel, la ZAC est localisée à l'entrée Sud du centre-ville de la commune du Haillan. Elle est située sur un ensemble foncier de 4,3 hectares et est délimitée :

- à l'Ouest par l'avenue Pasteur,
- à l'Est par la rue de Los Héros,
- au Nord par la place François Mitterrand,
- au Sud par des parcelles de logements collectifs.

Le site de la ZAC est un secteur stratégique par son positionnement : au cœur de Ville, à proximité de nombreux services et équipements ainsi que de commerces, sa mutabilité et sa proximité avec les transports, dont l'arrivée du Bus Express qui desservira directement le site avec un arrêt sur la place François Mitterrand.

Le programme de construction initial de 33 000 m<sup>2</sup> prévoit la réalisation de 500 logements soit environ 32 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher et 1 000 m<sup>2</sup> d'activités, commerces ou bureaux. La programmation logements, s'inscrivant dans le programme « Habiter, s'épanouir // 50 000 logements accessibles par nature », prévoit une offre de logements diversifiés et accessibles répartie ainsi en 35% de logements en locatif social, 25 % en accession sociale et abordable et 40 % en accession libre.

Le programme des équipements publics de la ZAC porte sur la création d'espaces publics permettant d'ouvrir le quartier (voie nouvelle, dorsale plantée, venelles). Il est aussi prévu une participation de la ZAC pour des places en crèche et pour l'enfouissement des réseaux (éclairage, télécommunication et basse tension) sur la rue de Los Héros.

**1- Le bilan de la ZAC « Cœur de Ville » au Haillan**

Le bilan de la ZAC ayant fortement évolué lors de la présentation du CRFA 2021 aux services de Bordeaux Métropole en mai 2022, il a été décidé de faire valider cette évolution par les élus lors d'un COPRO des opérations d'aménagement en date du 30 janvier 2023. Suite à cette validation, il vous ait présenté dans cette délibération le CRFA 2021 qui a été intégré au CRFA 2022.

#### 1-1 L'activité 2021/2022 pour la ZAC

##### **Le programme de construction**

En 2022, La Fab a cherché à optimiser la constructibilité des ilots afin de diminuer l'augmentation de la participation demandée à Bordeaux Métropole.

Pour rappel, en 2020, suite aux demandes de la DREAL et du SDIS, un travail avait déjà été mené sur chacun des ilots afin de proposer une constructibilité répondant au mieux aux enjeux écologiques et de défense incendie.

Le travail mené en 2022 a donc été un travail d'ajustement. En terme méthodologique, il a été décidé de travailler avec une approche différenciée selon les ilots et une recherche d'optimisation des stationnements.

A ce jour, la surface de plancher totale connaît donc une évolution à la marge par rapport au dossier de réalisation passant au total de 33 000 m<sup>2</sup> à 34 056 m<sup>2</sup> de SDP. Elle passe de 32 000 m<sup>2</sup> à 33 171 m<sup>2</sup> environ pour les logements et connaît une légère diminution pour les commerces, services et activités passant de 1 000 m<sup>2</sup> à 885 m<sup>2</sup>.

#### 1-2 Missions confiées à l'aménageur

L'activité 2021 s'est traduite par un total des dépenses de 934 978 € TTC et pour l'activité 2022 par un total de dépenses de 2 137 482 € TTC.

Les dépenses pour l'année 2021/2022 correspondent à :

##### ETUDES GENERALES

- Mission de paysagiste, architecte, urbaniste et de coordination
- Etudes commerces et mobilité
- Mission de concertation, animation, communication et médiation
- Etudes environnementales
  
- Etudes techniques

Le poste étude représente 105 585 € TTC en 2021 et 114 948 € TTC en 2022.

##### FONCIER :

- Acquisition d'un bien
- Frais en lien avec la gestion des biens (sécurisation, impôts, entretien)
- Frais en lien avec la DUP (géomètre)

Le poste foncier représente 626 552 € TTC en 2021 et 1 235 578 € TTC en 2022.

##### FRAIS d'AMENAGEMENT

- Travaux de plantation
- Honoraires de la MOE

Le poste frais d'aménagement représente 18 394 € TTC en 2021 et 29 483 € TTC en 2022.

HONORAIRES CONCESSION : Rémunération forfaitaire annuelle. Le poste Honoraires de Concession représente 180 000 € TTC en 2021 et 150 000 € TTC en 2022.

FRAIS DE COMMUNICATION : ils représentent un montant de 4 278 € TTC en 2021 et 1 346 € TTC en 2022.

FRAIS DIVERS : ils représentent un montant de 168 € TTC en 2021 et 915 € en 2022.

Au 31 décembre 2022, 29 % des dépenses prévisionnelles ont été mandatées.

**Le total des recettes s'élève à 209 770 € TTC en 2021 et 4 465 826 € TTC en 2022.**

**Les recettes pour les années 2021 et 2022 correspondent à :**

PARTICIPATION METROPOLITAINE : pour un montant de 4 452 176 € TTC en 2022.

A noter que la participation 2020 a été appelée pour un montant de 200 000 € TTC et a été versée en 2021.

FRAIS DIVERS : les produits divers issus des loyers des biens mis en gestion pour un montant de 9 770 € TTC en 2021 et 13 650 € TTC en 2022.

1-3 Actualisation du bilan

Le bilan de la ZAC au 31 décembre 2022 est arrêté à 20 942 668 HT- 24 314 554 € TTC soit en augmentation par rapport au CRFA 2020 (15 713 245 € HT – 18 295 201 € TTC). L'impact entre le CRFA 2020 et le CRFA 2022 s'élève à 5 229 424 € HT.

Les principaux écarts en dépenses d'un montant global de 5 229 424 € HT sont dus à :

- L'augmentation des prix des maisons sur le territoire de Bordeaux Métropole et l'intégration de l'ilot 8 en charges foncières qui était en participation constructeurs (suite mise en demeure d'acquiescer et préemption) et la découverte de pollution des sols et d'amiante dans les maisons pour un montant de 4 540 033 € HT ;
- Le dossier de demande de dérogation espèces protégées (dossier dit CNPN) pour un montant de 370 000 € HT.

Les principaux écarts en recettes sont dus à :

- L'intégration d'un ilot en cession de charges foncières à hauteur de 1 847 777 € HT ayant comme impact de diminuer le montant des participations constructeurs d'un montant de 445 372 € HT.
- L'augmentation de la participation du concédant : afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération, conformément à l'article 15.5 du traité de concession, la participation financière de Bordeaux Métropole est augmentée de 3 803 598 € HT soit 4 347 339 € TTC. Cette augmentation porte sur la participation pour remise d'ouvrage à hauteur de 2 718 705 € HT soit 3 262 446 € TTC, et sur la participation d'équilibre à hauteur de 1 084 893 € TTC (participation non soumise à TVA).

1-4 Participation du concédant

Le rythme de versement de la participation du concédant connaît une modification avec une participation complémentaire versée en 2025. Cette augmentation de la participation a été validée en Comité de Projet des Opérations d'Aménagement en date du 31 janvier 2023.

2021 : 200 000 € TTC

2022 : 4 452 176 € TTC

2024 : 3 802 591 € TTC

2025 : 4 647 339 € TTC (proposition avenant 2 à hauteur de 4 347 339 € TTC. Il était déjà prévu dans l'échéancier une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 300 000 € TTC)

## 2- Le bilan consolidé de l'opération

### 2-1 Le bilan consolidé de l'opération pour Bordeaux Métropole

DEPENSES	€ HT	€ TVA	€ TTC
<b>Foncier : valeur historique d'acquisition</b>	<b>3 457 930</b>	<b>691 586</b>	<b>4 149 516</b>
Terrain Ilot 1	252 000	50 400	302 400
Terrain ilot 6	1 980 356	396 071	2 376 427
Terrain ilot 7	425 574	85 115	510 689
Terrains Ilot 8	800 000	160 000	960 000
<b>Participation métropolitaine</b>	<b>11 141 266</b>	<b>1 960 839</b>	<b>13 102 106</b>
Participation à l'équilibre	1 337 069		1 337 069
Participation à la remise d'ouvrages	9 804 197	1 960 839	11 765 037
<b>Travaux</b>	<b>2 573 430</b>	<b>500 000</b>	<b>3 073 430</b>
Ecole - création 5 classes	2 500 000	500 000	3 000 000
Enfouissement des réseaux rue de Los Héros	73 430		73 430
<b>TOTAL DES DEPENSES BM</b>	<b>17 172 626</b>	<b>3 152 425</b>	<b>20 325 052</b>
RECETTES	€ HT	€ TVA	€ TTC
<b>Foncier : revente valeur historique d'acquisition du foncier constructible + frais réels et hors foncier pour espaces publics</b>	<b>3 457 930</b>	<b>691 586</b>	<b>4 149 516</b>
Terrain Ilot 1	252 000	50 400	302 400
Terrain Ilot 6	1 980 356	396 071	2 376 427
Terrain Ilot 7	425 574	85 115	510 689
Terrains Ilot 8	800 000	160 000	960 000
<b>Autres recettes</b>	<b>528 375</b>	<b>5 675</b>	<b>534 050</b>
Participation ville aux 5 classes	500 000		500 000
Ville verse à BM au titre de la RO de l'éclairage public	28 375	5 675	34 050
<b>Recettes sur travaux ville</b>	<b>47 950</b>		<b>47 950</b>
Participation ZAC à l'enfouissement des réseaux	47 950		47 950
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 034 255</b>	<b>697 261</b>	<b>4 731 516</b>

Le bilan consolidé de Bordeaux Métropole connaît des modifications par rapport au CRFA 2020 et fait apparaître un investissement de 15 593 536 € TTC sur l'ensemble de la durée de l'opération.

### 2-2 Le bilan consolidé de l'opération pour la commune

Il n'est pas modifié par rapport au CRFA 2020.

DEPENSES	€ HT	€ TVA	€ TTC
Foncier : valeur historique d'acquisition			
<b>Participation ville équipements publics</b>	<b>528 375</b>	<b>5 675</b>	<b>534 050</b>
Equipements en infrastructure sous MO aménageur			
Participation à la remise d'ouvrages de l'éclairage public entre ville et BM convention délégation	28 375	5 675	34 050
Participation école (5 classes ZAC)	500 000		500 000
<b>Travaux Ville</b>	<b>4 236 370</b>	<b>820 000</b>	<b>5 056 370</b>
Equipements superstructure			
Creche	1 100 000	220 000	1 320 000
Enfouissement des réseaux rue de Los Héros	136 370		136 370
Démolition - reconstruction classes hors besoins ZAC	3 000 000	600 000	3 600 000
<b>TOTAL DES DEPENSES COMMUNES</b>	<b>4 764 745</b>	<b>825 675</b>	<b>5 590 420</b>

Le bilan consolidé de la Ville du Haillan s'élève à : 5 017 370 € TTC

RECETTES	€ HT	€ TVA	€ TTC
Foncier : revente valeur projet			
<b>Recettes sur travaux ville</b>	<b>573 050</b>		<b>573 050</b>
Participation ZAC aux places de creche	484 000		484 000
Participation ZAC à l'enfouissement des réseaux	89 050		89 050
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>573 050</b>		<b>573 050</b>

Le bilan consolidé de la ville du Haillan fait apparaitre un investissement de 5 017 370 € TTC sur l'ensemble de la durée de l'opération.

### 3- Avenant au Traité de Concession

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Cœur de Ville, le bilan de la ZAC a connu une forte augmentation du poste des dépenses.

Conformément à l'article 15.5 du traité de concession, la participation financière de Bordeaux Métropole est augmentée de 3 803 598 € HT soit 4 347 339 € TTC. Cette augmentation porte sur la participation pour remise d'ouvrage à hauteur de 2 718 705 € HT soit 3 262 446 € TTC, et sur la participation d'équilibre à hauteur de 1 084 893 € TTC (participation non soumise à TVA).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1523-2 et L5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme notamment les articles L300-4, L300-5 et L311-1 et suivants,

**VU** la délibération cadre n°2007/0451 du Conseil de Communauté du 22 juin 2007 sur la conduite et les conditions de réalisation des opérations d'aménagement,

**VU** la délibération n° n° 2017/664 du 27 octobre 2017, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté dite ZAC "Cœur de Ville" au Haillan,

**VU** la délibération n° 2018/164 du 23 mars 2018, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé dossier de réalisation de la ZAC Cœur de Ville,

**VU** la délibération n° 2018/263 du 27 avril 2018, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le programme des équipements publics, le traité de concession confiant la conduite de l'opération à La Fab, la délégation de l'exercice du droit de préemption à La Fab dans le périmètre de la ZAC et le montant de la participation métropolitaine à l'opération d'aménagement,

**VU** la délibération n° 2019/723 du 29 novembre 2019, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le Compte-Rendu Financier et d'Activités 2018 et l'avenant n° 1 au traité de concession.

**VU** la délibération n° n° 2020/335 du 23 octobre 2020, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le Compte-Rendu Financier et d'Activités 2019.

**VU** la délibération n° n° 2021/711 du 25 novembre 2021, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le Compte-Rendu Financier et d'Activités 2020.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** en vertu de l'article 16 du traité de concession l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à Bordeaux Métropole un compte rendu financier et d'activités soumis à l'approbation du Conseil métropolitain,

## **DECIDE**

**Article 1 :**

d'approuver le Compte-rendu Financier et d'activités 2021/2022 du projet ZAC « Cœur de Ville » au Haillan,

**Article 2 :**

d'approuver l'avenant n°2 au Traité de concession passé entre Bordeaux Métropole et La Fab pour la ZAC « Cœur de Ville » au Haillan,

**Article 3 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au traité de concession ci-joint ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :**

de laisser inchangées les autres clauses du Traité de concession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI,  
Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur  
TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO,  
Monsieur PEScina, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE,  
Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,  
Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b></p>	<p>Pour expédition conforme,  le Conseiller délégué,  Monsieur Stéphane PFEIFFER</p>
---	--